



Programme de bourses d'études supérieures à incidence industrielle (ESII)

Les trois listes de vérification suivantes visent à aider les personnes intéressées à préparer un dossier de demande dans le cadre du Programme de bourses ESII. Elles servent de complément au *Guide des bourses*, mais il n'est pas nécessaire de les joindre à la demande présentée au CRSNG.

Liste de vérification – demande	√
<i>La trousse de mise en candidature du Programme de bourses ESII devra comporter les renseignements suivants et être présentée au CRSNG par le doyen des études supérieures d'une université canadienne.</i>	
Formulaire 200 dûment rempli (vous n'êtes pas tenu de fournir les annexes 1 et 2)	
Type de bourse : ESII 1 ou ESII 2*	
Qualité de citoyen de l'étudiant : citoyen canadien ou résident permanent	
Date proposée d'entrée en vigueur de la bourse	
Date de début des études supérieures (le doyen a confirmé l'admission sans réserve au programme)	
Note moyenne de l'étudiant au cours des deux dernières années (si cette moyenne n'est pas de première classe, l'université doit faire une demande d'exception)	
Nom de l'entreprise	
Renseignements sur l'entreprise, sur les installations de recherche auxquelles l'étudiant aura accès, etc.	
Nom du superviseur de l'étudiant à l'entreprise	
Nom du directeur de travaux à l'université	
Déclaration du directeur de travaux à l'université, selon qu'il n'a aucun intérêt financier dans l'entreprise	
Le directeur de travaux reçoit-il des fonds de cette entreprise pour un autre projet?	
Les directives de l'université à l'égard des conflits d'intérêts ont-elles été suivies?	
Le directeur de travaux à l'université n'aura en aucun cas recours, pour rémunérer l'étudiant, aux fonds de subvention accordés par le CRSNG	
Renseignements détaillés sur l'interaction prévue avec l'entreprise parraineuse	
Entente conclue : - montant minimal de 6 000 \$ par année versé à l'université - paiement pour deux ans - l'étudiant allouera 20 % de son temps dans les locaux de l'entreprise (présentation	



d'un plan détaillé) - les droits de propriété intellectuelle ont été clairement établis	
* Si l'étudiant peut devenir non admissible à la bourse au cours des négociations devant mener à la conclusion de l'entente, l'université doit transmettre au CRSNG la demande incomplète et y joindre une lettre explicative.	

Liste de vérification – rapport d'étape	
√	
<i>Le rapport d'étape doit être présenté au CRSNG chaque année à la date marquant l'entrée en vigueur officielle de la bourse. Le paiement des versements subséquents de la bourse sera effectué par le CRSNG si celui-ci juge le rapport d'étape satisfaisant.</i>	
Partie que doit fournir l'étudiant :	
Description du temps passé à travailler au projet dans les locaux de l'entreprise (au moins 20 % du temps). Si vous n'avez pas passé de temps à l'entreprise, il se peut que la bourse ne soit pas renouvelée.	
Si vous n'avez pas été en mesure d'allouer 20 % de votre temps à l'entreprise, vous devez en indiquer les raisons. Les moyens envisagés, au cours de la deuxième année de la bourse, pour hausser la moyenne jusqu'à 20 % du temps sur deux ans doivent être exposés dans une proposition.	
Renseignements généraux sur les progrès réalisés en vue de l'atteinte des objectifs de recherche, tels qu'ils sont décrits dans la demande.	
Partie à remplir par le doyen de l'université ou son représentant :	
L'étudiant maintient une moyenne satisfaisante dans le programme.	
L'université a reçu la contribution de l'entreprise pour la première année de la bourse.	
L'entreprise s'est fermement engagée à verser sa contribution pour la deuxième année de la bourse.	